



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

N°DEL 2025_05_058_5

L'an deux mil vingt-cinq, le huit juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMÉR dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 1er juillet 2025

Objet : TRAVAUX

Réhabilitation et extension de la bibliothèque municipale - modification de l'enveloppe prévisionnelle budgétaire

Présents :

Bernard JOBERT	Jacques BUTTARD
Catherine HURAUT	Pierre MONETON
Yves NONJARRET	Thierry DOMENACH
Jean-Michel VIGNAT	Laurence GIORGINI
Linda TRIBET	Chloé DE BROUWER
Robert DALMASSO	Adama LACLAVERIE
Stéphanie MECHIN	Michaël REBOTIER
Michèle CAPDEVIELLE	Roger OLIVIER
Gabrielle DALMAS	Bernard BRUNEL
Brigitte RINAUDO PINEAU	Catherine BRUNETTO
Marie-Paule MAUDUIT	

Pouvoirs :

René CARANDANTE donne procuration à Bernard JOBERT
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Julie HIVERT donne procuration à Linda TRIBET

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Marie-Françoise CASADEI

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 10/07/2025
Et publication ou notification
Du 10/07/2025
Pour le Maire,
le Premier Adjoint, Du
René CARANDANTE Le Maire,



=====

Monsieur Yves NONJARRET, Adjoint aux finances, expose à l'assemblée délibérante :

La bibliothèque de La Croix Valmer a été créée en 1976. À sa création, son statut est alors associatif. Le bâtiment de 214 m² est une ancienne gare, qui occupe un positionnement stratégique sur la partie basse du village, au centre de celui-ci à côté de l'emplacement du marché et avec une rue très fréquentée par les piétons grâce aux commerces.

Aujourd'hui, la bibliothèque de la commune de La Croix Valmer doit envisager son évolution afin de maintenir et de développer son attractivité auprès de la population et sur le territoire

Face à la situation actuelle, il est envisagé la réhabilitation et l'extension de la bibliothèque municipale.

Dans ce contexte, lors de la session du Conseil municipal du 18 avril 2024, l'Assemblée a été amenée à se prononcer sur l'avant-projet définitif (adopté), sur l'enveloppe prévisionnelle du coût de cette opération (approuvé) et sur le plan de financement prévisionnel (approuvé). Pour rappel, l'estimation du coût global était de 1 578 255 € HT réparti de la façon suivante :

- travaux (1 453 255 € HT),
- équipement dont matériel et mobilier (125 000 € HT).

A cela s'ajoutait le matériel numérique (46 991 € HT).

Cependant, à ce jour, le chiffrage de deux postes a légèrement augmenté en un an pour le numérique et le mobilier. Avec cette augmentation, l'estimation du coût global est portée à 1 593 806 € HT répartie de la façon suivante :

- travaux (1 453 255 € HT),
- équipement dont matériel et mobilier (140 551 € HT).

A cela s'ajoute le matériel numérique (54 038 € HT).

Monsieur le maire, ayant reçu délégation, se tournera vers les différents acteurs, notamment la DRAC, le département et la région, afin d'obtenir des subventions.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DEL 2024_04_043_1 en date du 18 avril 2024 pour la réhabilitation et extension de la bibliothèque municipale ;

Considérant le projet de construction du pôle culturel,

Considérant que l'avant-projet définitif présenté et approuvé lors de la séance du Conseil municipal du 18 avril 2024 demeure inchangé.

Considérant qu'il convient, au regard de la légère augmentation financière, d'actualiser l'estimation du coût global de l'opération et la répartition selon les postes pour intégrer ladite augmentation,

Considérant qu'il convient d'approuver cette nouvelle enveloppe budgétaire prévisionnelle

Il est demandé à l'assemblée délibérante :

-**De dire** que l'avant-projet définitif de l'opération demeure inchangé.

-**D'approuver** la nouvelle enveloppe budgétaire prévisionnelle.

-**De charger** monsieur le maire d'exécuter la présente délibération et signer tous les documents afférents.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à la majorité avec 20 voix pour, 1 voix contre (Stéphanie MECHIN) et 3 abstentions (Roger OLIVIER, Bernard BRUNEL, Catherine BRUNETTO)

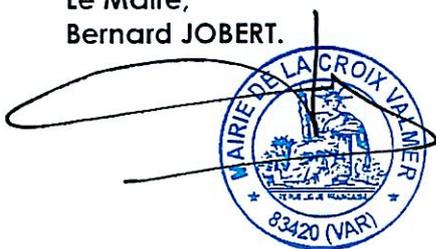
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT.**



**Le Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET**

**Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,**

1 0 JUL. 2025

Le Maire

**Pour le Maire,
le Premier Adjoint,
René CARANDANTE**

